

# Conseil municipal du 26 mars 2013

**Personnes présentes** : Daniel Belin – Brigitte Dubois – François Fuchet – Sébastien Gogniat – Eric Jury – Georges Lacour – Jean Luc Lesavre – Raymond Montagne – Laurent Nigaud – Martine Nivost – Jacky Perret – Philippe Watteau.

**Personne excusée** : Christelle Robert donne pouvoir à Jean Luc Lesavre

**Personnes absentes** : Martine Costa Redol.

**Secrétaire de séance** : Sébastien Gogniat

## 1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 février 2013**

Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé.

## 2. **Vote du compte administratif 2012**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2012 qui se résume ainsi :

<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
Dépenses		Dépenses	
Prévu	415 629,00 €	Prévu	582 951,00 €
Réalisé :	239 996,55 €	Réalisé :	432 021,26 €
Reste à réaliser (RAR) :	126 675,00 €	Reste à réaliser (RAR) :	0,00 €
Recettes		Recettes	
Prévu	415 629,00 €	Prévu	582951,00 €
Réalisé :	192 408,02 €	Réalisé :	546 655,18 €
Reste à réaliser (RAR) :	53 695,00 €	Reste à réaliser (RAR) :	0,00 €
Résultat de l'année :	- 47 588,53 €		
Résultat RAR :	- 72 980,00 €	Résultat fonctionnement :	114 633,92 €
Résultat investissement :-120 568,53 €			

Le Maire s'étant retiré de la salle, le conseil municipal après délibération vote le compte administratif 2012 à l'unanimité des présents et représentés soit 12 voix.

## 3. **Vote du compte de gestion 2012**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012;

Après s'être assuré que M. le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;  
 Considérant que tout est conforme ;  
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012 ;  
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;  
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

A l'unanimité des présents et représentés soit 13 voix déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par M. le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 4. Affectation des résultats 2012

Le Conseil municipal  
 après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :  
 1° donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se réunir ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats de clôture 2011		204 089,79 €	37 419,16 €			166 670,63 €
Affectation à l'investissement BP 2011	126 241,16 €				126 241,16 €	
Opérations de l'exercice 2012	432 021,26 €	546 655,18 €	239 996,55 €	192 408,02 €	672 017,81 €	739 063,20 €
Totaux	558 262,42 €	750 744,97 €	277 415,71 €	192 408,02 €	798 258,97 €	905 733,83 €
Résultat de clôture 2012		192 482,55 €	85 007,69 €			107 474,86 €

Besoin de financement	85 007,69 €	
Excédent de financement		
Restes à réaliser (RAR)	126 675,00 €	53 695,00 €
Besoin de financement des RAR	72 980,00 €	
Excédent de financement des RAR		
Besoin total de financement	157 987,69 €	
Excédent total de financement		

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter

157 987,69 €	au compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (recettes ad d'investissement au budget primitif 2013)
--------------	---

et

34 494,86 €	au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté (recettes de fonctionnement au budget primitif 2013)
-------------	---

3° Constate les identités avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

5° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **5. Vote du budget primitif 2013**

Le budget primitif présenté s'équilibre en fonctionnement à la somme de 551 675 € et en investissement à la somme de 428 264 €.

Après analyse détaillée de toutes les lignes aussi bien en recettes qu'en dépenses, le budget primitif est voté et accepté à l'unanimité soit 13 voix.

Le taux des 3 taxes communales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties) reste inchangé soit :

- TH : 12,25 %
- TFPB : 21,22 %
- TFPNB : 63,35 %.

## **6. Tirage au sort des jurés et des citoyens assesseurs pour l'année 2014**

Les noms suivants ont été tirés au sort à partir de la liste électorale :

- Cécile DIAS née PILLOT,
- Odile CHAPUIS née BAUDET,
- Eric HURET.

## **7. Intercommunalité**

Suite aux différentes réunions concernant les modalités de sortie de la communauté de communes (CCAC) Autour du Couchois il a été décidé que la répartition de la dette sera calculée au prorata du pourcentage de la population des communes membres de la CCAC, soit environ 15% pour St Firmin.

Cette solution laisse entrevoir une charge pour Saint Firmin à hauteur de 19 985€ par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Cette annuité sera dégressive en fonction des remboursements échus et prendra fin en 2040.

De part notre intégration à la CUCM et du transfert de la compétence voirie à cette dernière, le solde à charge réel pour Saint Firmin sera diminué de 3 000€ à 4 000€ (2014 et 2015).

## **8. Réforme des rythmes scolaires**

Suite à la collecte et au dépouillement du sondage transmis aux parents par les enseignantes concernant la réforme des rythmes scolaires, le conseil municipal demande un report de l'application cette réforme à la rentrée 2014.

Les réponses au sondage ont déjà permis de définir certains points :

- la demi-journée d'école supplémentaire sera le mercredi matin de 8h45 à 11h45.
- le temps scolaire des lundi, mardi, jeudi et vendredi sera de 8H45 à 11H45 et de 13H30 à 15H30.
- le temps périscolaire facultatif sera ces mêmes jours de 15H30 à 16H15.
- le ramassage scolaire sera maintenu à 16H15.

D'ores et déjà, un groupe de travail composé des enseignantes, de la municipalité, des représentants des parents d'élèves et du personnel communal en charge de la petite enfance se met en place. Il devra élaborer le projet éducatif territorial (PEDT).

## **9. Travaux**

Les travaux de la mairie sont quasiment achevés. Quelques finitions intérieures et les travaux d'aménagement extérieurs restent encore à finaliser.

## **10. Urbanisme**

Certificat d'urbanisme :

- Renouvellement de CU pour la parcelle AC 237.

Déclaration préalable :

- Mickaël KUPPER, 2 chemin de l'église pour mise en place de panneaux photovoltaïques.
- Gérard COTTIN, 24 chemin du Theurot d'Ardon pour pose d'une fenêtre de toit sur une dépendance.
- Cédric BELEY, 2 route de Brandon pour construction d'un abri de jardin.

Permis de construire : néant.

## **11. Questions diverses**

- Le logement de l'école est loué à M. Alain TOURNAY depuis le 15 mars 2013. Le conseil municipal approuve cette location avec effet rétroactif au 15 mars et donne délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions de location précaires et révocables du logement communal susceptibles d'intervenir jusqu'à la fin du mandat en cours.
- Trois candidatures spontanées pour un emploi saisonnier sont parvenues à la mairie. Le conseil municipal se prononcera à l'approche des vacances estivales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.